

## Avis de consultation Projet QC-2020-04

Décembre 2020

### Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées ;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC) ;
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC) ;
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC ;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

**Période de consultation** : du 17 décembre 2020 au 15 janvier 2021.

### Objectif de la consultation

Conformément au processus établi par la décision [D-2011-139](#) de la Régie, le Coordonnateur de la fiabilité du Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées et des parties prenantes sur les modifications à la version française et anglaise du Glossaire des termes et des acronymes (ci-après, le « Glossaire »), en vue de leur éventuelle adoption par la Régie :

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur les changements apportés au Glossaire. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire de commentaire associé à la présente consultation sur le site Web du Coordonnateur de la fiabilité, à la page Consultation publique des entités (<http://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel terme portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à [fiabilite@hydro.qc.ca](mailto:fiabilite@hydro.qc.ca).

### Documents

- Sommaire des changements apportés au Glossaire
- Modifications proposées au Glossaire
- Le Glossaire